



ÉLECTRICITÉ



ÉCLAIRAGE PUBLIC



BORNES DE RECHARGE



ECONOMIES D'ÉNERGIES



CONTRÔLE



GROUPEMENTS D'ACHATS

Jeudi 02 Mars 2023

Compte-rendu du Comité Syndical du 02 mars 2023



Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50)
11 rue Dame Denise
50 000 - Saint-Lô
www.sdem50.fr

Présence

Les membres du comité syndical, régulièrement convoqués le 15 février 2023 par Monsieur le Président, se sont réunis le jeudi 02 mars 2023, à la Salle des Sessions de la Maison du Département de Saint-Lô.

Nombre de délégués : 68

Présents : 52

Votants : 54

N° secteur	DELEGUES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
1	Sandrine	POULET	Ex	Fabienne	HELARY	
1	Valérie	NOUVEL	P	Véronique	CHAUVIN	
1	Coralie	ANGOT		Camille	CHRÉTIEN	
1	Luc	DARDENNE	P	Dominique	LECHAT	
1	Bernard	DECOENE	P	Alain	BABIN	
1	Mickaël	ROGER		Frédéric	PAYSANT	
1	Pierre	PROD'HOMME	P	Lionel	PIGEON	
1	Olivier	NOCQUET	P	Hubert	GAZENGEL	P
2	Jean-Paul	BRIONNE	P	Gilbert	DANIEL	P
2	Patrice	GARNIER	P	Philippe	RALLU	
2	Richard	HERPIN	P	Alain	ROUSSEL	
2	Serge	HEURTIER-GUÉGUEN		Odile	HESLOUIS	
2	Alban	ERACLAS		Rémy	PINSON	
2	Jean-Vital	HAMARD		Jacques	DUZERT	
2	Gilles	DELAFOSSÉ	P	Olivier	PJANIC	
3	Isabelle	LE SAINT	P	Alain	CHARBONNEL	
3	Patrick	BOSQUET	P	Bernard	VIEL	
3	Jean-Charles	BOSSARD	P	Denis	LEBOUTEILLER	
3	Patrick	NIOBEY	P	Catherine	HERSENT	
3	Nelly	LELIÈVRE	P	Daniel	LÉCUREUIL	
3	Patricia	LECOMTE	P	Alexis	LAISNÉ	
3	Alain	BRIÈRE	P	Gaylord	NIOBEY	
3	Justin	DICKSON	P	Marc	HAMEAU	
4	Daniel	VESVAL	P	Michel	LHUILLIER	
4	Pascal	RENOUF	P	Christian	MENARD	
4	Denis	HUBERT	P	Patrice	GUÉRIN	
5	Claude	HENNEQUIN	P	Béatrice	GOSSELIN	
5	Jacky	VAYER	P	Yohann	LECHEVALIER	
5	Patrick	LEBOUTEILLER	P	Pascal	LANGLOIS	
5	Emmanuelle	BOUILLOUN		Pascal	BARBET	
5	Pascal	GERVAISE	P	Harold	HOREL	
5	Hubert	GUILLOTTE	P	Hervé	AGNES	
5	Daniel	LEFRANC		Philippe	D'ANTERROCHES	
5	Jacky	BIDOT		Régis	BOUDIER	

6	Jean-Claude	BRAUD	EX	Elisabeth	DEVI	
6	Pascal	LANGLOIS	P	Yolande	MARIE	
6	Louis	JANNIERE	P	François	CAPPELAERE	
6	Samuel	CULLERON	Ex	Marius	LAVARDE	
6	Alain	LENESLEY	P	Patrice	LEPAGE	
6	Régis	LIÉGEARD	P	Jennifer	ÉNÉE	
6	Jean-Charles	ÉNOT	P	Roland	BOULANGER	P
6	Jacques	CIROU	P	Mélanie	THIÉBOT	
6				Boris	LAISNEY	
6	Marie-Pierre	FAUVEL	P	Loïc	RENIMEL	
7	Roland	MARESCQ	P	Simone	EURAS	
7	Guy	PAREY	P	Quentin	GALLOIS	
7	Guy	CLOSET		Vianney	DU PENHOAT	
7	Alain	YVON	P	Dominique	SIMON	
8	Carles	DUPONT	P	Dominique	MESNIL	
8	Hubert	LHONNEUR		Gilbert	LETERTRE	
8	Hubert	ÉNOT	P	Maxime	REGNAULT	
8	Lionnel	LEPOURRY		Sophie	CARDINE	
9	Jacques	LECOQ	P	Michel	JOURDAN	
9	Gilbert	DOUCET	P	Françoise	BERTRAND	
9	Jean-Pierre	LEMYRE		Nicolas	POISSON	
9	Daniel	HOUYVET	P	Bertrand	OLIVERES	
9	Philippe	LE CLECH	Ex	Yves	ASSELINE	
10	Hubert	DUBOST	P	Robert	ROUCAN	
10	Auguste	LE BLOND	P	Pierre	TOLLEMER	
10	Alain	LECHEVALIER	P	Olivier	ROSE	
10	Bruno	SANSO	P	Allain	COSSE	
10	Georges	HELAOUET	P	Jean-Yves	RIBET	
10	Gilbert	CHODORGE	P			
11	Dominique	FLAMBARD	Ex	Christiane	LAISNEY	
11	Hélène	BESNARD	Ex	Sébastien	LANGLOIS	
11	Christian	FAUDEMERA	Ex	Gilbert	VILLETT	
11	Vincent	KRESSMANN	Ex	Michel	ALIX	
11	Fabrice	DESPREZ	P	Rémi	COUSIN	
11	Christophe	LELIÈVRE	P	Norbert	BABIN DE LIGNAC	P

M. le 1^{er} Vice-Président fait état de deux procurations :

- Monsieur Philippe LE CLECH (secteur 9) donne procuration à Monsieur Daniel HOUYVET (secteur 9)
- Monsieur Jean-Claude BRAUD (secteur 6) donne procuration à Monsieur Alain BRIERE (secteur 3)

Assistaient également à la séance :

- ▶ Monsieur Pascal DEBOISLOREY, Directeur Général des Services,
- ▶ Monsieur David PIEDAGNEL, Directeur Adjoint,
- ▶ Monsieur John RAULT, Responsable du Pôle Commande Publique et Juridique
- ▶ Madame Delphine LOYANT, Responsable du Pôle Finances,
- ▶ Madame Maud AUBRY, Assistante Assemblées.

Monsieur Alain BRIERE, 1^{er} Vice-Président, préside le comité et déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Roland MARESCQ (secteur 7) est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour

Monsieur le 1^{er} Vice-Président rappelle l'ordre du jour :

► Vie syndicale

- 1 - Approbation du compte-rendu du 15 décembre 2022
- 2 - Modification de la délibération donnant délégation au Bureau pour le barème IRVE

page 5

page 6

► Finances

- 3 -- Rapport d'Orientation Budgétaire 2023
- 4 - Aide financière pour la mise en œuvre d'un système de télégestion

page 7

page 18

► Transferts de compétence

- 5 - Transferts Eclairage Public
- 6 - Transferts IRVE
- 7 - Transferts Réseau de chaleur
- 8 - Transferts GAZ

page 19

page 21

page 22

page 23

► Energies

- 9 - Convention WATTY – Année scolaire 2023/2024
Renouvellement des conventions ECO Co2
- 10 - Convention de groupement de commandes pour réalisation d'une Station Multi-Energie Bio-GNV et Bornes de recharge pour véhicules électriques

page 24

page 25

► Informations Diverses

- 11 - Futur siège d'Agneaux
- 12 - Informations sur les élus du SDEM50
- 13 - Chambre Régionale des Comptes
- 14 - Bouclier tarifaire
- 15 - Décisions du Bureau
- 16 - Délégation de signature au Président
- 17 - Rallye 2023

page 28

page 28

page 28

page 28

page 29

page 29

page 29

Vie Syndicale

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2022.

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Monsieur BRIERE demande s'il y a des observations au compte-rendu de la réunion du comité du 15 décembre 2022.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres concernés.

Délibération n°CS-2023-01	<p>Approbation du compte-rendu de la réunion du comité syndical du 15 décembre 2022</p> <p>VU l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales disposant que le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le président et le secrétaire ;</p> <p>CONSIDERANT qu'au vu de l'article précité, dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet du syndicat et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Vice-Président rappelle aux membres du comité syndical que le procès-verbal de la réunion de comité syndical du 15 décembre 2022 leur a été soumis préalablement à cette réunion ;</p> <p>CONSIDERANT que M. le Vice-Président invite ces derniers à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1^{er} Vice-Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">APPROUVE :</p> <p>Le procès-verbal de la séance du comité syndical en date du 15 décembre 2022.</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>De procéder à sa publication sur le site internet du syndicat conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.</p>
------------------------------	---

2. Modification de la délibération donnant délégation au Bureau pour le barème IRVE

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Par délibération du 8 avril 2022, le comité syndical a autorisé la signature de la convention « e-charge50 » avec les communes partenaires (Avranches, Cherbourg-En-Cotentin et Saint-Lô) pour la gestion de la tarification et de l'itinérance du réseau e-charge50.

Cette convention prévoit que la grille tarifaire du réseau « e-charge50 » pourra faire l'objet de modifications présentées et validées en Comité de Pilotage et qu'en cas de révision, la grille sera communiquée à chaque collectivité avec le relevé de conclusions du COPIL e-charge50 et les nouvelles conditions générales d'utilisation (CGU).

La validation finale revient à chaque collectivité au regard de ses règles décisionnelles internes.

Afin d'améliorer la réactivité au sein du SDEM50 dans l'optique de la future révision des tarifs e-charge50, il est proposé de modifier la délégation de pouvoir du bureau syndical afin d'y ajouter la décision de modification de la grille tarifaire du service e-charge50.

Monsieur BRIERE note que cette délégation au Bureau Syndical a pour objectif de coller à la réalité du marché qui nécessite une plus forte réactivité.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération n° CS 2023-02	Modification de la délégation de pouvoir du bureau syndical <p>VU le code général des collectivités territoriales ; VU la délibération n° 2020-CS-31 du 5 novembre 2020 portant délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical ; VU la délibération n°CS-2022-41 du 7 juillet 2022 du comité syndical autorisant la signature de la convention « e-charge50 » avec les communes partenaires pour la gestion de la tarification et de l'itinérance du réseau e-charge50 ; CONSIDERANT que cette convention prévoit que la grille tarifaire du réseau « e-charge50 » pourra faire l'objet de modifications présentées et validées en Comité de Pilotage ; CONSIDERANT que la validation finale revient à chaque collectivité et qu'afin d'améliorer la réactivité du SDEM50 il convient de modifier la délégation de pouvoir du bureau syndical pour y ajouter la décision de modification de la grille tarifaire du service e-charge50 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1^{er} Vice-Président ; Le comité syndical, après en avoir délibéré :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>De modifier la délibération n°2020-CS-31 du 05/11/2020 afin d'ajouter la délégation de pouvoir du comité syndical au bureau syndical pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre toutes décisions relatives à la modification de la grille tarifaire du réseau e-charge50
----------------------------	---

Finances

3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Rapporteur : Monsieur NOCQUET

Rétrospective 2018-2022 : Au sortir de la crise sanitaire et malgré une année 2022 marquée par l'inflation le SDEM50 a maintenu ses efforts en matière d'investissement.

- ▶ Sur le réseau électrique :
 - ▶ Compétence historique qui reste le poste de dépenses d'investissement le plus important, avec toujours pour ligne directrice les objectifs suivants :
 - Améliorer la qualité de l'électricité distribuée
 - Sécuriser et renforcer les réseaux basse tension
 - Accompagner les communes dans leurs projets de développement et d'aménagement (extensions de réseau, effacements)
 - ▶ Un montant d'investissement supérieur à 2020 mais un peu en deçà de 2021, qui peine à retrouver le niveau de 2019.
- ▶ En matière d'éclairage public :
 - ▶ Un nombre toujours plus important de communes adhérentes (+ 24 en 2022) et une forte attente des nouveaux entrants concernant la rénovation énergétique de leurs installations.
 - ▶ Des dépenses d'investissement qui ont été multipliées par 2,5 entre 2018 et 2022.
- ▶ La mobilité durable :
 - ▶ Exclusivement au travers de la mobilité électrique
 - ▶ Des investissements modérés dans l'attente du SDIRVE
 - ▶ Un accroissement du nombre de recharges (surtout sur les bornes rapides) mais un prix de l'électricité en forte hausse et une compétence toujours déficitaire
- ▶ La transition énergétique :
 - ▶ Les augmentations du gaz et de l'électricité engendrent un engouement des communes pour les chaufferies bois avec réseaux de chaleur. Le SDEM50 monte en puissance avec la mise en service de sa 6^{ème} chaufferie, celle de Coutances (2,5 MW). Plusieurs projets sont en cours d'étude.
 - ▶ Ralentissement ponctuel sur le photovoltaïque dans l'attente d'un transfert de l'activité à la SEM WE. De nombreux projets, notamment en autoconsommation, sont identifiés.
 - ▶ Dernière ligne droite pour les travaux du futur siège du SDEM50. Les délais sont tenus et les surcoûts contenus dans une conjoncture difficile. Le déménagement est prévu en août 2023.

2018 2019 2020 2021 2022

<i>Budget Principal opérations réelles</i>	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES	Opérations de l'exercice REELLES
INVESTISSEMENT					
Dépenses INV	21 540 670 €	23 625 988 €	20 069 537 €	23 779 327 €	25 564 025 €
Administration et élus	44 041 €	543 542 €	325 047 €	895 558 €	2 705 182 €
Transition énergétique	452 730 €	412 000 €	1 171 006 €	214 628 €	854 962 €
Travaux réseaux EL/TE	18 247 708 €	18 826 790 €	15 030 278 €	16 904 167 €	16 119 378 €
Eclairage Public	2 381 163 €	3 843 656 €	3 541 820 €	5 613 232 €	5 852 060 €
Mobilité durable	415 029 €	0 €	1 386 €	151 742 €	32 442 €
Recettes INV	16 066 688 €	14 848 321 €	14 470 986 €	24 111 690 €	13 917 373 €
Administration et élus	17 556 €	20 239 €	12 118 €	3 887 764 €	179 366 €
	(dont emprunt construction nouveau siège = 3 850 000€)				
Transition énergétique	0 €	0 €	0 €	0 €	45 268 €
Travaux réseaux EL/TE	14 254 214 €	12 743 861 €	12 634 934 €	17 339 361 €	11 284 253 €
Eclairage Public	1 338 828 €	1 827 039 €	1 720 207 €	2 862 285 €	2 284 429 €
Mobilité durable	456 091 €	257 182 €	103 726 €	22 280 €	124 057 €
Résultat INV compétences	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 598 551 €	332 363 €	-11 646 652 €

Synthèse :

Résultat FONC compétences	-2 108 092 €	-2 877 765 €	-3 600 599 €	-3 796 051 €	-4 036 889 €
Résultat INV compétences	-5 473 981 €	-8 777 667 €	-5 598 551 €	332 363 €	-11 646 652 €
RESULTAT TOTAL issu compé	-7 582 074 €	-11 655 432 €	-9 199 150 €	-3 463 688 €	-15 683 541 €
Recettes nettes non affectées	11 047 594 €	10 356 048 €	10 585 253 €	12 213 778 €	11 569 854 €
RESULTAT GLOBAL	3 465 520 €	-1 299 384 €	1 386 103 €	8 750 089 €	-4 113 687 €
Excédent global reporté à l'issu de l'exercice	26 947 387 €	25 648 003 €	27 034 106 €	35 784 195 €	31 670 509 €

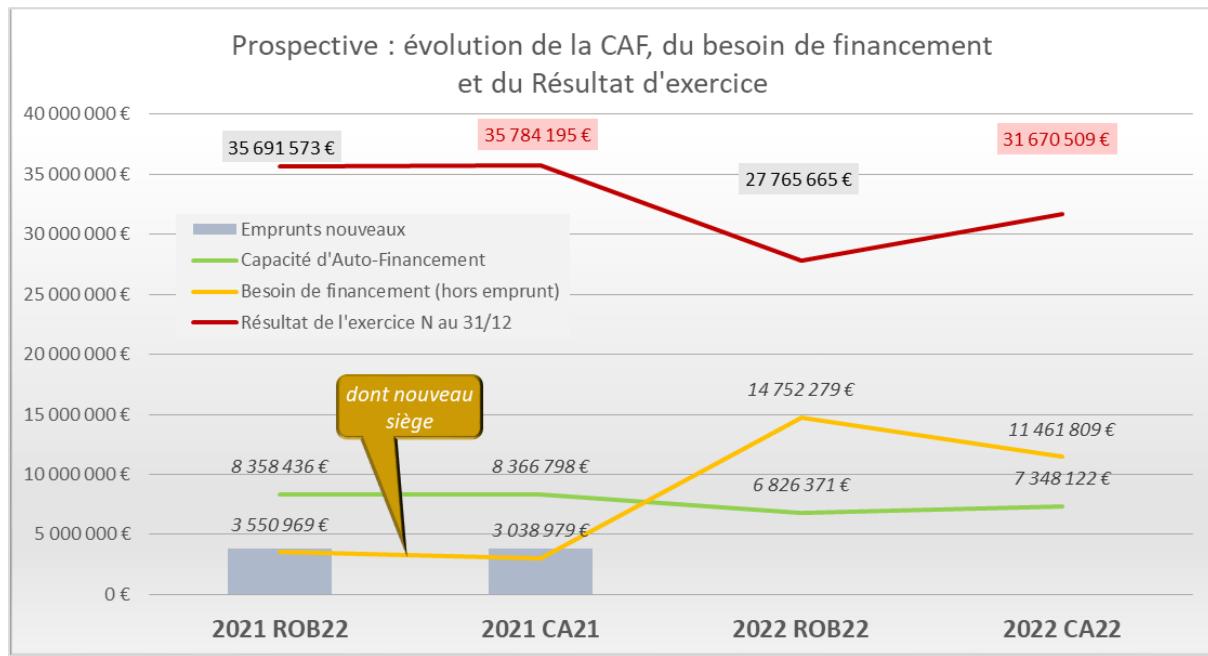
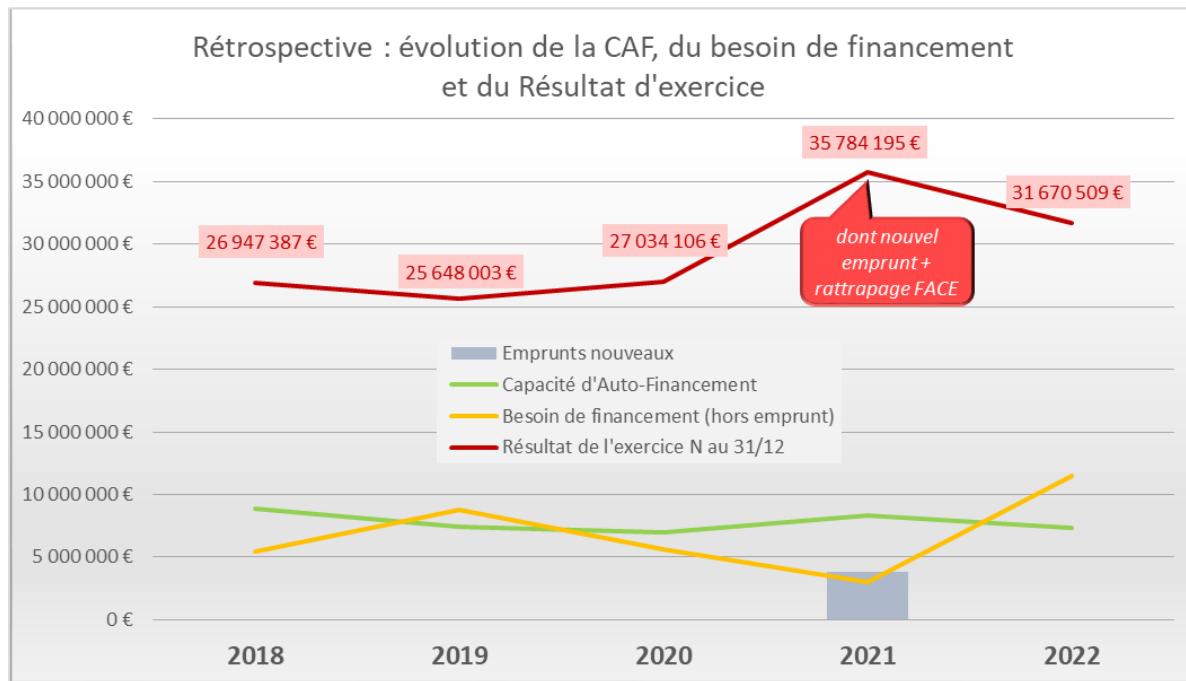
Reste à charge

2018 2019 2020 2021 2022

Administration et élus (dont nouveau siège)					
Fonctionnement	930 381 €	1 095 612 €	1 150 590 €	1 298 708 €	1 356 423 €
Investissement	26 485 €	523 303 €	312 929 €	-2 992 206 €	2 525 816 €
TOTAL	956 865 €	1 618 915 €	1 463 519 €	-1 693 498 €	3 882 239 €
Transition énergétique					
Fonctionnement	313 089 €	367 536 €	217 947 €	433 262 €	456 662 €
Investissement	452 730 €	412 000 €	1 171 006 €	214 628 €	809 694 €
TOTAL	765 819 €	779 536 €	1 388 953 €	647 890 €	1 266 356 €
Travaux réseaux EL/TE					
Fonctionnement	478 350 €	355 165 €	610 710 €	632 459 €	688 785 €
Investissement	3 993 494 €	6 082 930 €	2 395 343 €	-435 194 €	4 835 126 €
TOTAL	4 471 844 €	6 438 094 €	3 006 053 €	197 264 €	5 523 911 €
Eclairage Public					
Fonctionnement	253 488 €	901 625 €	1 550 492 €	1 275 898 €	1 385 091 €
Investissement	1 042 335 €	2 016 617 €	1 821 613 €	2 750 947 €	3 567 631 €
TOTAL	1 295 823 €	2 918 242 €	3 372 105 €	4 026 845 €	4 952 722 €
Mobilité durable					
Fonctionnement	132 784 €	157 827 €	70 860 €	155 725 €	149 928 €
Investissement	-41 062 €	-257 182 €	-102 339 €	129 462 €	-91 615 €
TOTAL	91 723 €	-99 355 €	-31 480 €	285 187 €	58 313 €
TOTAL GLOBAL	7 582 074 €	11 655 432 €	9 199 150 €	3 463 688 €	15 683 541 €
Recettes nettes non affectées	11 047 594 €	10 356 048 €	10 585 253 €	12 213 778 €	11 569 854 €
Résultat d'exercice	3 465 520 €	-1 299 384 €	1 386 103 €	8 750 089 €	-4 113 687 €
Excédent global reporté	26 947 387 €	25 648 003 €	27 034 106 €	35 784 195 €	31 670 509 €

Monsieur NOCQUET note que l'excédent global reporté à l'issue de l'année 2022 est de 31 670 500 €, soit 5 millions de plus que prévus. Monsieur DICKSON demande comment s'explique cette différence. Monsieur NOCQUET note que l'ensemble des travaux réseaux n'a pas été effectué ; de plus, concernant le siège d'Agneaux, des décalages de paiement sur les années 2023 et 2024 permettent d'enregistrer un plus fort excédent en 2022.

Monsieur NOCQUET note que cette rétrospective met en lumière une réelle capacité d'autofinancement, qui reste stable autour de 7 millions d'euros.



PROSPECTIVE 2023-2031 : Dans un contexte de crise énergétique, l'objectif est de réaliser les opérations suivantes :

- ▶ Accompagner les collectivités adhérentes dans la transition énergétique
 - ▶ Faire face à l'explosion du prix de l'énergie
 - ▶ Production d'énergie renouvelable
 - Chaufferies bois
 - Autoconsommation électrique (développement du photovoltaïque en partenariat avec la SEM WE)
 - ▶ Rénovation énergétique
 - ▶ Accompagnement des communes
 - CEP, Audits
 - Rénovation bâtiments
 - Rénovation éclairage public
 - ▶ Investir dans le réseau de distribution d'électricité
 - ▶ Améliorer sa résilience
 - ▶ Préparer la transition énergétique
 - Raccordement des ENR
 - Raccordement des IRVE
 - ▶ Développer la mobilité durable
 - ▶ Mise en œuvre du SDIRVE
 - ▶ Développement de stations Bio-GNV

C'est dans ce cadre que le SDEM50 a défini et valorisé les actions stratégiques qu'il pourrait mettre en œuvre pour les années à venir.

Au niveau de l'administration de la collectivité, l'objectif est d'optimiser les équipements et les moyens pour une gestion encore plus efficiente des compétences du syndicat. A partir de 2026, l'effet siège disparaît pour laisser place à un reste à charge positif. Monsieur NOCQUET signale qu'en souscrivant tôt l'emprunt pour la construction du nouveau siège, le SDEM50 a économisé plus de 1,4M€ de charges d'intérêts.

Au niveau réseaux électriques, les objectifs restent d'étendre, effacer, sécuriser, renforcer pour maintenir la qualité du réseau de distribution. Les travaux consacrés au renforcement et à la sécurisation sont financés par le FACE.

Le montant prévisionnel d'investissement de 2023 à 2031 est de 128 millions d'euros. Si on ajoute l'effacement des réseaux, on obtient une enveloppe de 140 millions. **Monsieur BRIERE note que le SDEM50 dynamise l'économie du département de la Manche et crée de l'emploi.**

Au niveau des installations et du réseau d'éclairage public, le montant alloué annuellement est de 7 millions.

Au niveau des infrastructures de recharge pour véhicules, l'investissement reste élevé jusqu'en 2026 du fait de l'installation des bornes de Guiberville et de Carentan puis du développement des bornes selon les préconisations du SDIRVE.

Au niveau des énergies renouvelables, l'objectif est d'accélérer la transition énergétique. Les mouvements budgétaires concernant essentiellement la participation au capital de la SEM

West Energie. Monsieur BRIERE rappelle que les activités de la SEM West Energie sont recentrées sur le département de la Manche.

Monsieur NOCQUET expose les scenarios proposés.

- ❖ Plan Pluriannuel d'Investissement :
 - Acquisitions, travaux et subventions.
- ❖ Remboursement des emprunts :
 - Remboursement du capital : montant réel selon le plan d'extinction de l'emprunt en cours au 31/12/2022 (construction du nouveau siège). En souscrivant tôt l'emprunt pour la construction du nouveau siège, le SDEM50 a économisé plus de 1,4M€ de charges d'intérêts.
- ❖ Provisions et avances :
 - Inscription des avances du marché de travaux (soit 2,16M€ en dépense et en recette),
 - Inscription d'un montant de 20 000 € au titre des remboursements d'acomptes (extension du réseau pour des tiers privés)
 - Charges de personnel et remboursements associés :
 - Charges de personnel : +10,5% en 2023 (dont effet année pleine des vacances de postes pourvus en 2022 et des mesures gouvernementales 2022,), +5% en 2024, +3,5% de 2025 à 2027, puis +2,5%/an les années suivantes (évolution annuelle de la masse salariale liée notamment à l'ancienneté du personnel, évolution des effectifs selon la projection établie lors du ROB 2022).
 - Remboursement de charges de personnel : inscription en 2023 d'un montant moyen puis évolution en lien avec les dépenses.
- ❖ Réseau et installations d'Eclairage Public :
 - Frais d'entretien et de maintenance : +5% de 2023 à 2025, puis +2%/an pour tenir compte du nouveau marché de travaux, mais aussi de l'intégration des dépenses nouvelles liées aux transferts de compétences et l'évolution du nombre de points lumineux.
 - FCTVA perçu sur les charges d'entretien : inscription de la recette selon la même progression que la dépense
 - Participations des communes : +5% de 2023 à 2024, puis +2%/an.
 - Remboursement sinistres et vente de CEE : inscription d'une recette annuelle fixe de 100 000€.
- ❖ Fonctionnement des bornes IRVE :
 - Charges d'électricité : revalorisation à 350 000€ en 2023, puis évolution supplémentaire de 100 000€/an à compter de 2024 pour tenir compte de l'évolution du nombre de bornes et de leur utilisation.
 - Charges d'entretien et maintenance : +10%/an dès 2023.
 - Frais d'études : revalorisation à 60 000€ en 2023 puis 20 000 €/an en dehors de 2027 avec une revalorisation à 40 000€ (mise à jour schéma IRVE).
 - Recettes d'utilisation des bornes : revalorisation à 240 000€ en 2023, puis évolution supplémentaire de 100 000€/an à compter de 2024.
 - FCTVA perçu sur les charges d'entretien : inscription de la recette selon la même progression que la dépense

- ❖ Etudes et audits :
 - Etudes de gisement, contrôle concession et études ENR : inscription d'une enveloppe annuelle fixe de 100 000€
 - Audits et études associés dans le cadre d'opération type ACTEE : inscription d'une enveloppe annuelle fixe de 200 000€ de 2023 à 2025 puis 100 000€/an à compter de 2026. Inscription des subventions perçues en lien avec ces audits à raison de 100 000€ en 2023 et 2024. Inscription en 2023 des recettes perçues dans le cadre de ces opérations pour le compte d'EPCI et inscription de la dépense relative à leur versement (soit 497 900€ en dépenses et en recettes).
 - Audit cybersécurité : inscription de la dépense de 110 000€ en 2023 et du solde de la subvention restant à recevoir, soit 50 000€ en 2023.
- ❖ Autres charges de fonctionnement :
 - Frais relatifs aux élus : +2%/an
 - Loyer des locaux Dame Denise : inscription du loyer 2022 et 2023 en 2023 (montant de 78 000€ non appelé en 2022)
 - Autres dépenses de fonctionnement : +10% en 2023, +5% en 2024 puis +2%/an à compter de 2025, évolutions spécifiques de certains postes de dépenses
 - Dépenses pour tenir compte du changement de locaux courant 2023.
- ❖ TCCFE :
 - Recette perçue : prudence sur les prévisions considérant les incertitudes à compter de 2023 (réforme TCFE)
 - Re却ement : dernier re却ement en 2023 (4ème trimestre 2022 perçu en 2023).
- ❖ Redevances concessionnaires :
 - Concession électrique et gaz : prudence sur les prévisions, montant annuel fixe
- ❖ Conseil en Energie Partagé :
 - Participation des communes : inscription d'un montant de 100 000€ en 2023 puis 70 000€/an à compter de 2024.

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	...	2031
Budget Principal opérations réelles	Opérations de l'exercice REELLES							
FONCTIONNEMENT								
Dépenses FONC	6 981 246 €	6 647 122 €	6 973 807 €	7 141 043 €	7 433 980 €	7 666 175 €		8 243 052 €
dont reversements TCCFE	50 000 €							
dont Charges de personnel et élus	2 497 605 €	2 617 862 €	2 707 889 €	2 801 035 €	2 897 409 €	2 970 419 €		3 069 904 €
dont entretien/maintenance EP+IRVE	2 202 367 €	2 317 518 €	2 438 930 €	2 497 452 €	2 558 118 €	2 621 070 €		2 825 234 €
dont autres	2 231 274 €	1 711 742 €	1 826 988 €	1 842 556 €	1 978 454 €	2 074 686 €		2 347 914 €
Recettes FONC	13 744 769 €	13 418 618 €	13 461 550 €	13 605 979 €	13 751 971 €	13 887 670 €		14 300 189 €
dont TCCFE	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €	8 500 000 €		8 500 000 €
dont Redevances concessionnaires	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €	2 750 000 €		2 750 000 €
dont Participations Communes	1 112 391 €	1 168 010 €	1 191 370 €	1 215 198 €	1 239 502 €	1 264 292 €		1 341 677 €
dont autres	1 382 379 €	1 000 608 €	1 020 180 €	1 140 781 €	1 262 469 €	1 373 379 €		1 708 512 €
Résultat FONC	6 763 523 €	6 771 496 €	6 487 743 €	6 464 936 €	6 317 990 €	6 221 495 €		6 057 137 €
INVESTISSEMENT								
Dépenses INV	33 510 026 €	28 021 470 €	27 722 927 €	26 194 394 €	25 525 874 €	25 027 365 €		25 031 912 €
dont travaux réseau EL/TEL/EP/IRVE (hors avances)	26 650 000 €	25 450 000 €	24 650 000 €	23 620 000 €	22 450 000 €	22 450 000 €		22 450 000 €
dont construction +équipement nouveau siège	3 500 000 €							
dont avances budget annexe Photovoltaïque	250 000 €							
dont participation au capital de la SEM WEST ENERGIES	500 000 €		500 000 €		500 000 €			
dont remboursement du capital des emprunts	180 026 €	181 470 €	182 927 €	184 394 €	185 874 €	187 365 €		191 912 €
dont autres (avances TX EL/TE/EP,...)	2 430 000 €	2 390 000 €	2 390 000 €	2 390 000 €	2 390 000 €	2 390 000 €		2 390 000 €
Recettes INV	20 084 859 €	18 990 358 €	19 316 023 €	18 207 907 €	16 774 483 €	16 741 675 €		16 789 247 €
dont FACE & PCT	8 962 429 €	8 415 179 €	8 578 011 €	8 023 954 €	7 307 242 €	7 290 838 €		7 314 623 €
dont Participations Communes	4 481 215 €	4 207 589 €	4 289 006 €	4 011 977 €	3 653 621 €	3 645 419 €		3 657 312 €
dont autres (récupération avances TX EL/TE/EP, FCTVA...)	6 641 215 €	6 367 589 €	6 449 006 €	6 171 977 €	5 813 621 €	5 805 419 €		5 817 312 €
Résultat INV	-13 425 167 €	-9 031 113 €	-8 406 904 €	-7 986 487 €	-8 751 391 €	-8 285 690 €		-8 242 665 €
Résultat global reporté à l'issu de l'exercice	25 008 865 €	22 749 248 €	20 830 087 €	19 308 536 €	16 875 135 €	14 810 941 €		8 222 956 €
RESULTAT TOTAL	-6 661 644 €	-2 259 617 €	-1 919 160 €	-1 521 551 €	-2 433 400 €	-2 064 195 €		-2 185 528 €

Au niveau du fonctionnement, les dépenses et les recettes sont stables.

Au niveau de l'investissement, l'effet construction du siège se fait ressentir en 2023, puis les montants reviennent au niveau des années précédentes.

Les restes à charges par domaine de compétence demeurent contenus et stables. L'excédent global reporté baisse chaque année, mais reste conséquent, avec une prévision de 8 millions pour 2031.

Reste à charge

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	...	2031
--	------	------	------	------	------	------	-----	------

Administration et élus (dont nouveau siège)								
Fonctionnement	1 895 893 €	1 901 164 €	1 947 705 €	1 995 683 €	2 045 144 €	2 086 965 €		2 010 291 €
Investissement	3 448 974 €	-56 919 €	-264 022 €	318 148 €	319 627 €	321 119 €		325 666 €
TOTAL	5 344 867 €	1 844 245 €	1 683 684 €	2 313 831 €	2 364 771 €	2 408 084 €		2 335 957 €
Transition énergétique								
Fonctionnement	553 733 €	588 950 €	706 950 €	625 548 €	644 766 €	659 582 €		706 222 €
Investissement	780 000 €	30 000 €	530 000 €	30 000 €	530 000 €	30 000 €		30 000 €
TOTAL	1 333 733 €	618 950 €	1 236 950 €	655 548 €	1 174 766 €	689 582 €		736 222 €
Travaux réseaux EL/TE								
Fonctionnement	779 284 €	817 848 €	845 620 €	874 353 €	904 080 €	926 279 €		996 239 €
Investissement	5 421 880 €	5 749 806 €	5 714 477 €	5 100 344 €	5 335 344 €	5 368 152 €		5 325 502 €
TOTAL	6 201 164 €	6 567 654 €	6 560 098 €	5 974 697 €	6 239 424 €	6 294 431 €		6 321 740 €
Eclairage Public								
Fonctionnement	935 192 €	936 605 €	1 018 309 €	1 035 111 €	1 051 900 €	1 076 645 €		1 154 152 €
Investissement	2 599 205 €	2 563 548 €	2 371 720 €	2 371 720 €	2 621 720 €	2 621 720 €		2 539 700 €
TOTAL	3 534 398 €	3 500 153 €	3 390 029 €	3 406 831 €	3 673 620 €	3 698 365 €		3 693 852 €
Mobilité durable								
Fonctionnement	272 374 €	233 937 €	243 672 €	254 368 €	286 120 €	279 033 €		325 959 €
Investissement	1 175 108 €	744 678 €	54 728 €	166 275 €	-55 301 €	-55 301 €		21 798 €
TOTAL	1 447 483 €	978 615 €	298 400 €	420 643 €	230 819 €	223 732 €		347 757 €
TOTAL GLOBAL	17 861 644 €	13 509 617 €	13 169 160 €	12 771 551 €	13 683 400 €	13 314 195 €		13 435 528 €
<i>Recettes nettes non affectées</i>	11 200 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €	11 250 000 €		11 250 000 €
Résultat d'exercice	-6 661 644 €	-2 259 617 €	-1 919 160 €	-1 521 551 €	-2 433 400 €	-2 064 195 €		-2 185 528 €
Excédent global reporté	25 008 864 €	22 749 247 €	20 830 087 €	19 308 535 €	16 875 135 €	14 810 940 €		8 222 956 €

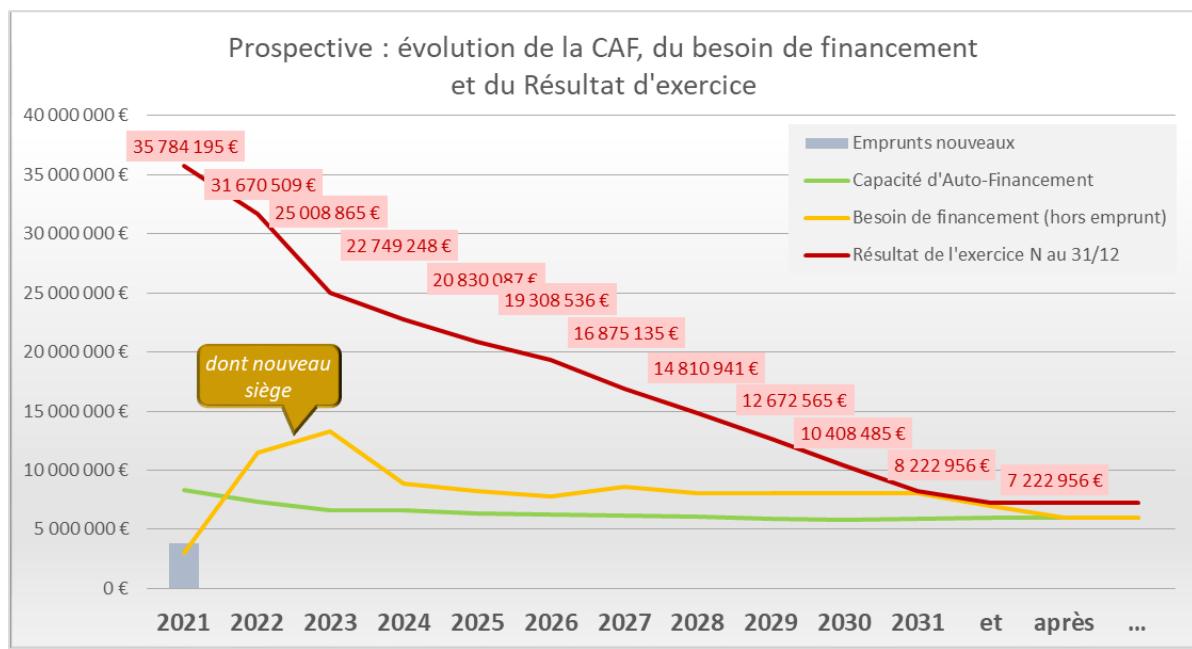
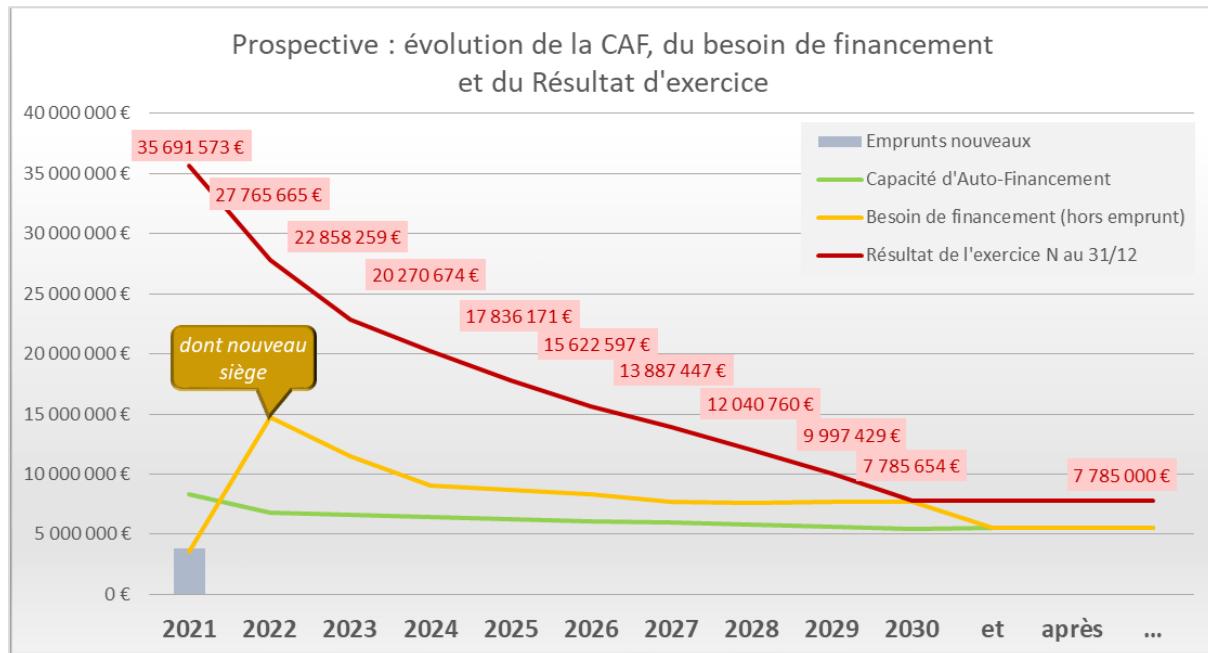
Concernant la ligne budgétaire consacrée à la mobilité durable, Monsieur DICKSON demande pourquoi une baisse des investissements est programmée d'ici 2 ans. Monsieur BRIERE note qu'il s'agit d'une baisse de l'investissement dans les bornes de recharge. En effet, il existe de nombreux acteurs sur ce secteur. Le SDEM50 a développé des bornes sur l'espace public et dans des endroits pas toujours attractifs.

Il convient de modérer les investissements dans l'attente du SDIRVE. Ensuite, il faudra aussi prendre en compte l'initiative privée qui investit déjà dans des bonnes rapides, dans les stations-services, certains parkings notamment des grandes surfaces. Il est difficile de se projeter sur un nombre de bornes nécessaires dans les années 2025 et suivantes. Néanmoins, le ROB reste un document de projection qui sera assurément ajusté dans les prochains exercices.

Monsieur JANNIERE demande quel est l'état d'avancement du SDIRVE. Monsieur DEBOISLOREY expose les étapes : retour des questionnaires et mise en place d'ateliers fin du 1^{er} trimestre 2023 ; Avril-mai : rédaction de plans d'actions ; Juin 2023, restitution des travaux au Préfet ; fin du 1^{er} semestre 2023, présentation du schéma directeur et des zones de déploiement des bornes. Si de nouvelles bornes doivent être installées, les travaux débuteront en 2024.

Concernant les sommes dédiées à l'éclairage public, Monsieur MARESCQ précise qu'une stratégie a été mise en place pour maintenir chaque année un niveau constant d'investissement tout en priorisant les travaux : le passage aux leds sera étalé sur plusieurs années par exemple afin d'éviter un alourdissement du budget. Monsieur BRIERE précise que l'investissement dans l'éclairage public est un investissement durable qui permettra une baisse des frais d'entretien dans le futur.

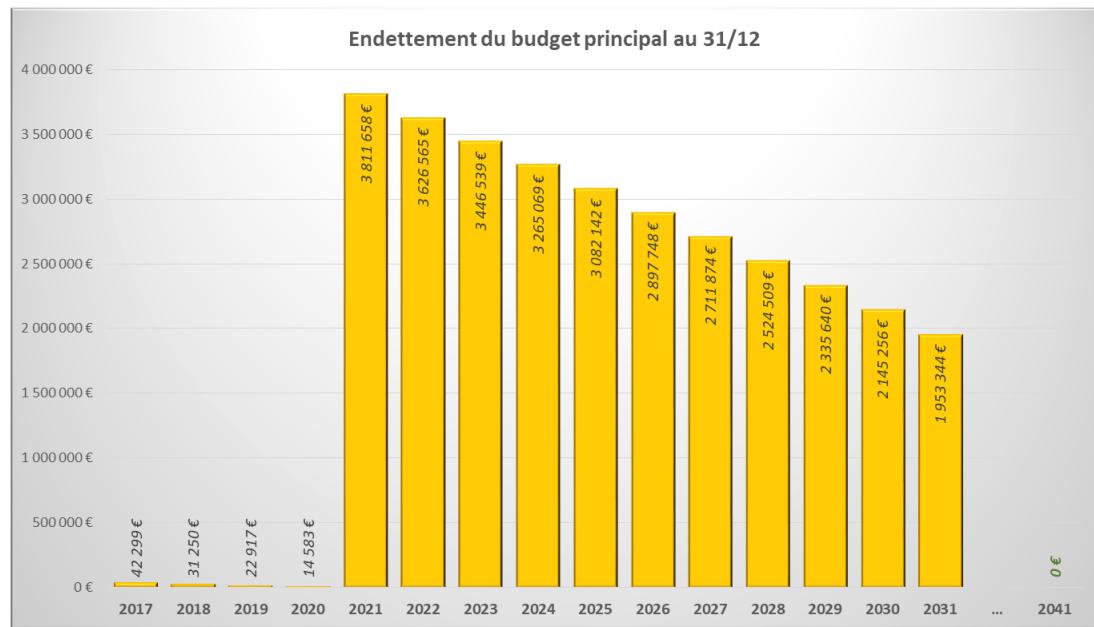
Prospectives ROB 2022 et prospectives 2023



Les projections sont maitrisées : le ROB 2022 prévoyait un résultat en 2030 de 7 millions d'euros et le ROB 2023 permet d'actualiser cet excédent à 10 millions d'euros. L'évolution des recettes et le montant réel des travaux permettront d'affiner chaque année ces montants.

Le plan d'extinction de la dette

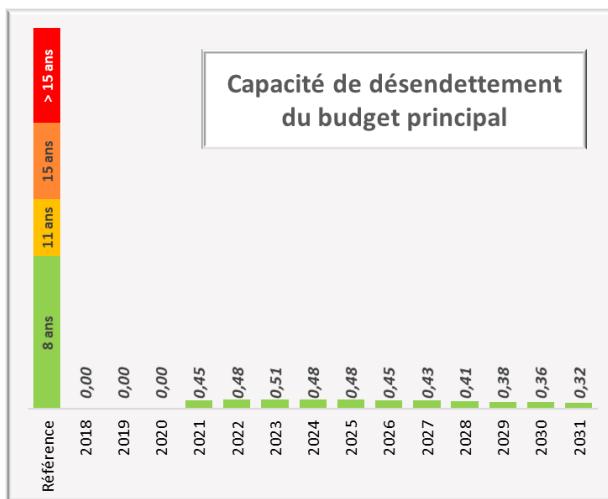
Sur la période 2018-2020, seul subsistait l'emprunt souscrit par l'ancien syndicat d'électrification de SARTILLY pour des travaux sur le réseau électrique. Cet emprunt est arrivé à échéance courant 2022. Fin 2021, est venu se greffer l'emprunt pour la construction du nouveau siège du SDEM50, souscrit pour un montant de 3 850 000€ sur une durée de 20 ans, avec un taux d'intérêt de 0,80%. Cet emprunt constitut, à lui seul, l'endettement actuel du SDEM50.



La capacité de désendettement du SDEM50

La capacité de désendettement exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le SDEM50 rembourse l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales.

Avec une capacité de désendettement inférieure à 1 an, l'endettement du SDEM50 est particulièrement faible, signe de bonne santé et de facilité de souscription et de négociation avec des partenaires bancaires.



Les Ressources Humaines du SDEM50

Exercice	Montant des charges de personnel	Variation des charges de personnel	Dépenses de personnel / DRF*	Effectif au 31/12/N	ETP
2017	1 325 582 €	9,58%	55,70%	30	29,3
2018	1 474 593 €	11,24%	48,60%	33	32,1
2019	1 509 110 €	2,34%	35,24%	33	32,3
2020	1 723 549 €	14,21%	35,69%	36	35,5
2021	1 967 910 €	14,18%	37,56%	42	40,9
2022	2 075 822 €	5,48%	34,65%	43	42,1
2023	2 293 783 €	10,50%	32,86%	46	
2024	2 408 473 €	5,00%	36,23%	47	
2025	2 492 769 €	3,50%	35,74%	48	
2026	2 580 016 €	3,50%	36,13%	49	
2027	2 670 317 €	3,50%	35,92%	50	
2028	2 737 074 €	2,50%	35,70%	50	
2029	2 805 501 €	2,50%	35,41%	50	
2030	2 875 639 €	2,50%	35,13%	50	
2031	2 947 530 €	2,50%	35,76%	50	

(*) Dépenses réelles de fonctionnement

Rapportées au montant des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), l'évolution des charges de personnel est maîtrisée au regard de l'évolution des compétences. Les charges de personnel sont maintenues à 35 % des dépenses.

Monsieur DECOENNE demande pourquoi il est prévu une hausse des effectifs. Monsieur BRIERE précise que le SDEM50 a développé son offre de service et un nombre conséquent de communes ont transféré leur compétence. Monsieur DEBOISLOREY complète en expliquant qu'il faut adapter les effectifs afin de répondre aux demandes croissantes des adhérents notamment sur la question de la transition énergétique. Monsieur NOCQUET note que le SDEM50 a recours à des bureaux d'études extérieurs, avec monitoring par les équipes du SDEM50, permettant ainsi d'externaliser des études chronophages.

Monsieur NOCQUET remercie les services du SDEM50 pour la réalisation de ce ROB qui représente une forte charge de travail en ce début d'année.

Délibération CS - 2023-03	<p>Présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023</p> <p>VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L. 2312-1, L. 5722-1 et L. 2312-1 ; VU le rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2023, ci-joint ; CONSIDERANT que la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) donnant lieu à un débat au sein de l'organe délibérant du SDEM50 est obligatoire dans les 2 mois qui précèdent l'examen du budget (article L 2312-1 CGCT) ; CONSIDERANT les orientations approuvées par le bureau syndical pour l'élaboration du budget 2023 notamment concernant l'accompagnement des collectivités adhérentes dans la transition énergétique, l'investissement dans le réseau de distribution d'électricité et le développement de la mobilité durable ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur NOCQUET, 3^{ème} vice-président, concernant la présentation du rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour les années 2023 à 2031 ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">PREND ACTE :</p> <p>De la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023</p>
---------------------------	--

4. Aide financière pour la mise en œuvre d'un système de télégestion à Agneaux

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Par délibération du 12 Avril 2018, le comité syndical a décidé de l'octroi d'un fonds de concours pour la mise en œuvre d'un système de télégestion des installations de chauffage et traitement d'air dans les bâtiments communaux.

Le syndicat propose ainsi une aide financière, au bénéfice des communes inscrites dans une démarche de Conseil en Energie Partagé (CEP), afin de financer la mise en œuvre d'un système de télégestion dans les bâtiments communaux permettant de réaliser des économies et d'améliorer la gestion du chauffage et du traitement de l'air.

Cette aide est financée à 50% via le programme ACTEE Merisier.

La commune d'Agneaux est concernée par la pose d'un serveur web qui permettra de gérer le chauffage de l'école à distance.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS - 2023-04	<p>Attribution du fonds de concours pour la mise en œuvre de systèmes de télégestion à la commune d'AGNEAUX</p> <p>VU l'article L.5212-26 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui dispose qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local, les fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accord concordant exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concerné ;</p> <p>VU la délibération n°CS-2018-27 du 12 avril 2018 décidant l'octroi d'un fonds de concours pour la mise en œuvre d'un système de télégestion des installations de chauffage et traitement d'air dans les bâtiments communaux ;</p> <p>VU la délibération du 15 décembre 2022 prise par le comité syndical adoptant le guide des aides pour l'année 2023 ;</p> <p>CONSIDERANT que l'aide apportée par le syndicat est financée à hauteur de 50% via le programme ACTEE Merisier ;</p> <p>CONSIDERANT la demande de la commune d'AGNEAUX à hauteur de 1 129,20 € TTC ;</p> <p>CONSIDERANT que la commune d'AGNEAUX rempli les conditions d'éligibilité établie dans la délibération initiale ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIERE, 1er Vice-Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p style="text-align: center;">D'attribuer un fonds de concours pour la mise en œuvre de systèmes de télégestion à hauteur de 1 129,20 TTC € à la commune d'AGNEAUX.</p>
----------------------------------	---

Transferts de compétence

5. Transfert Eclairage Public

Rapporteur : Monsieur BRIERE

A ce jour, 276 communes ont transféré leur compétence éclairage public au SDEM50, soit 61% des communes de la manche.

Le Syndicat gère un patrimoine de 43 261 points lumineux répartis comme suit :

Formule	Nombre de communes	Nombre de points lumineux
Base	86	8 864
Préventive	190	34 397

Soit 80% des points lumineux (PL) maintenus en option « préventive ».

Par délibération du conseil municipal, les communes suivantes ont décidé du transfert de la compétence éclairage public au SDEM50 :

COMMUNE	DATE DELIBERATION	NOMBRE DE LUMINAIRES
MONTMARTIN SUR MER	01/09/2022	421
MORIGNY	12/09/2022	4
PERRIERS EN BEAUFICEL	23/10/2022	15
ST LAURENT DE TERREGATTE	26/09/2022	98
ST PIERRE DE COUTANCES	25/10/2022	118

Soit 5 communes supplémentaires équipées de 656 luminaires.

Pour information, SARTILLY BAIE BOCAGE et ISIGNY LE BUAT sont en cours d'audit et représentent 1500 luminaires supplémentaires.

Monsieur BRIERE demande aux services du SDEM50 que soit présenté au prochain comité le pourcentage de points lumineux gérés par le SDEM50 par rapport à l'ensemble des points lumineux du département. M. GUILLOTTE propose qu'une carte soit établie pour visualiser l'évolution de l'implantation du SDEM50 sur le département et la population DGF que cela représente. (NDLR : existe dans le Rapport d'activités).

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-05	<p>Transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM50 – 5 communes</p> <p>VU le Code général des Collectivités territoriales ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU la demande de transfert de la compétence « Eclairage Public » par délibération des communes de MONTMARTIN SUR MER (01/09/2022), MORIGNY (12/09/2022), PERRIERS EN BEAUFICEL (23/10/2022), SAINT LAURENT DE TERREGATE (26/09/2022) et SAINT PIERRE DE COUTANCES (25/10/2022) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1^{er} Vice-Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accepter à compter du 1^{er} avril 2023, le transfert de la compétence « Eclairage Public » au SDEM50 des communes de MONTMARTIN SUR MER, MORIGNY, PERRIERS EN BEAUFICEL, SAINT LAURENT DE TERREGATE et SAINT PIERRE DE COUTANCES.
-----------------------------	--

6. Transferts IRVE

Rapporteur : Monsieur BRIERE

A ce jour, 332 communes ont transféré leur compétence création et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques au SDEM50.

Par délibération du conseil municipal, les 17 communes ci-dessous ont décidé du transfert de la compétence IRVE au SDEM50 :

COMMUNES	DATE DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL
HARDINVAST	25/11/2021
LE VAST	25/11/2021
LA CHAPELLE UREE	05/12/2022
BAUDRE	06/12/2022
CARNEVILLE	08/12/2022
LE MESNIL AUBERT	10/11/2022
MORIGNY	12/12/2022
HUISNES SUR MER	24/11/2022
LE MESNILLARD	26/08/2022
LA LUZERNE	27/10/2022
LA HAGUE	29/06/2022
PONTORSON	31/03/2022
LA CHAPELLE CECELIN	28/11/2022
VERNIX	12/01/2023
VARENGUEBEC	28/04/2022
TRIBEHOU	31/05/2022
SAINT MARCOUF DE L'ISLE	14/02/2023

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-06	<p>Transferts de compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » (IRVE) au SDEM50 – 17 communes</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles 1321-1 et suivants ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU la demande de transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » de 15 nouvelles communes ; CONSIDERANT que l'article 6 III de la loi du 17 novembre 2020 susvisée prévoit que les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent et qu'un un membre de ces organes peut être porteur de deux pouvoirs ; Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1er Vice-Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>-D'accepter le transfert de la compétence « Infrastructures de recharge pour véhicules électriques » des 17 nouvelles communes inscrites au tableau ci-dessus au Syndicat Départemental d'Energies de la Manche.</p>
-----------------------------	--

7. Transfert Réseau de chaleur

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Par délibération la commune de LA HAYE PESNEL (30/11/2022) a décidé de transférer la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50.

Monsieur BRIERE note que l'accroissement de ce réseau nécessite une filière d'approvisionnement départementale bien structurée : c'est le cas notamment avec l'association Haiecobois. Monsieur ENOT précise que la commune d'Agneaux est actuellement en réflexion sur l'installation d'une chaudière bois. Le volet fourniture de bois a donc été étudié et il confirme que dans le département de la Manche, la ressource est bien gérée.

Monsieur BRIERE complète en précisant qu'il est du rôle du SDEM50 d'être vigilant et de créer les filières pour que ces réseaux de chaleur soient pérennes.

Monsieur DEBOISLOREY cite une étude de l'ADEME qui précise que l'accroissement naturel du bois en Normandie est largement supérieur aux besoins de multiples chaufferies. Cela nécessite cependant une gestion durable des haies.

Monsieur DICKSON précise que le bois à utiliser doit être celui de champs et non de forêts car il convient d'être vigilant quant à la déforestation. Madame Nelly LELIEVRE et Monsieur GERVAISE notent qu'il est difficile de surveiller et conseiller les propriétaires de haies. Monsieur BRIERE précise que dans de nombreux PLUi les haies sont intégrées afin de les préserver.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-07	<p>Transferts de la compétence « réseau public de chaleur » au SDEM50</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU la demande de transfert de la compétence « réseau public de chaleur » de la commune de LA HAYE PESNEL (30/11/2022) ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1er Vice-Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p>DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -D'accepter le transfert de la compétence « réseau public de chaleur » de la commune de LA HAYE PESNEL au Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche. <p>AUTORISE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -M. le président à signer la convention de transfert de gestion et le contrat de vente de chaleur avec la commune de LA HAYE PESNEL
-----------------------------	--

8. Transferts GAZ

Rapporteur : Monsieur BRIERE

Par délibération en date du 06/12/2022 la commune de THEREVAL a décidé du transfert de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique de Gaz » au SDEM50.

Monsieur BRIERE informe les délégués que 67 communes sur 98 ont ainsi transféré leur compétence. Monsieur BRIERE remercie et félicite le travail effectué par Monsieur Hervé LE SAINT.

Conformément à l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-08	<p>Transfert de la compétence « autorité organisatrice de distribution de gaz » au SDEM50 – 1 commune</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50 approuvés par arrêté préfectoral en date du 11 juin 2020 ; VU le contrat de concession pour la distribution publique en gaz naturel conclu avec GRDF le 30 décembre 2019 ; VU la demande de transfert de la compétence « autorisation organisatrice de distribution de gaz » de la commune de THEREVAL (06/12/2022) ; VU l'article 5.2 des statuts du SDEM50, tout transfert d'une compétence intervient par délibérations concordantes de l'organe délibérant du membre concerné et de l'organe délibérant du syndicat ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur BRIÈRE, 1^{er} Vice-Président ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'accepter le transfert de la compétence GAZ au SDEM50 de la commune de THEREVAL ; - D'intégrer ces communes au contrat de concession pour la distribution publique en gaz naturel conclu avec GRDF à compter du 1^{er} janvier 2024.
-----------------------------	--

Energies

9 Convention WATTY – Année scolaire 2023/2024 Renouvellement des conventions avec ECO Co2

Rapporteur : Monsieur LECHEVALIER

WATTY est un programme de sensibilisation labellisé par le Ministère de la Transition écologique et solidaire qui bénéficie du mécanisme des certificats d'énergie (CEE).

Le programme WATTY consiste à :

Sensibiliser les élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau, avec un contenu adapté à chaque niveau de classe (de la maternelle au CM2).

Rendre les élèves acteurs de la maîtrise de la demande d'énergie dans leur établissement mais aussi à leur domicile.

Les communes engagées en CEP profitent prioritairement de ce programme

Ce programme est porté par une association nationale, ECO CO2, qui a en charge le déploiement du programme et de son bon fonctionnement.

Par décision du comité syndical du 14 octobre 2021, le Président du syndicat a été autorisé à signer une convention de partenariat et une convention de prestation avec ECO CO2 pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023.

Le programme WATTY a été prolongé d'une année supplémentaire et prendra définitivement fin à l'issue de l'année scolaire 2023-2024.

Monsieur LECHEVALIER note l'implication de Monsieur Gilles MARIN dans ce programme de sensibilisation des écoliers.

Suite à la question de Monsieur GUILLOTTE, Monsieur DEBOISLOREY précise qu'un EPCI peut conventionner avec le SDEM50 pour mettre en œuvre Watty.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-09	<p>Convention programme WATTY à l'école – Année scolaire 2023-2024</p> <p>VU le Code général des collectivités territoriales ; VU le programme de sensibilisation aux économies d'énergie « Watty à l'école » sélectionné en juillet 2012, par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'information dans le cadre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ; Vu les projets de conventions de partenariat avec ECO CO2 ; CONSIDERANT que le programme WATTY a pour objet la sensibilisation des élèves des écoles maternelles et élémentaires aux économies d'énergie et d'eau ; CONSIDERANT que le SDEM50 fait bénéficier de ce programme les communes engagées dans une démarche de Conseil en Energie Partagé (CEP) avec le SDEM50 ; CONSIDERANT que le montant total à la charge des communes, comprenant la contribution CEP et les prestations WATTY, restera égal au montant indiqué dans la convention CEP signée avec le SDEM 50, que le montant annuel de la contribution CEP sera réduit à hauteur du montant de la prestation WATTY, un avenant à la convention CEP viendra formaliser cette disposition ;</p>
-----------------------------	--

	<p>CONSIDERANT que par la délibération CS-2021-45, le SDEM50 a signé une convention de partenariat et une convention de prestation avec ECO CO2 pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023 ;</p> <p>CONSIDERANT que le programme WATTY a été renouvelé pour une dernière année et que ECO CO2 propose au SDEM50 de signer une convention de partenariat pour l'année scolaire 2023-2024 ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur LECHEVALIER, 4ème Vice-Président ;</p> <p>Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical :</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE :</p> <p>-M. le Président à conclure deux conventions de partenariat relatives au programme WATTY à l'école avec ECO CO2 pour l'année scolaire 2023-2024 :</p> <p style="text-align: center;">Convention-cadre programme « WATTY à l'école » avec le cahier des charges national,</p> <p style="text-align: center;">Convention de partenariat relative au programme WATTY à l'école rappelant le périmètre d'intervention et le plan de financement</p>
--	---

10. Convention de groupement de commandes pour réalisation d'une Station Multi-Energie Bio-GNV et Bornes de recharge pour véhicules électriques

Rapporteur : Monsieur DEBOISLOREY

Monsieur DEBOISLOREY explique que le projet se situe sur la commune de Saint Hilaire Petitville, dans une zone d'activité propriété de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin, au croisement des N13 et N174.

L'esquisse de cette station-service prévoit :

- 2 pistes GNV permettant de recharger 8 à 10 poids lourds à l'heure
- 4 pistes IRVE avec bornes rapides permettant une recharge en 20 minutes
- une ombrière photovoltaïque.

Le montant estimé de cet investissement est de 1 500 000 euros.

Au regard de sa configuration, ce projet pourrait être porté conjointement par :

- Le SDEM50 pour les investissements concernant les bornes de recharge et en cohérence avec le SDIRVE
- La SEM West Energie pour les investissements de la Station d'avitaillement BioGNV et l'ombrière photovoltaïque

Le projet a été présenté le 23 septembre 2022 au comité d'investissement de la SEM WE qui a émis un avis favorable

Le projet a été présenté au conseil d'administration de la SEM West Energie le 28 février 2023 qui émis un avis favorable

Ce projet date de plusieurs mois mais a été ralenti par l'envolée des prix du gaz. Un certain nombre d'acteurs du transport basés sur Carentan ont été contacté et montrent leur fort intérêt pour ce projet. En effet, ils recherchent des solutions pour accéder aux zones à faible émissions (ZFE) qui nécessitent des véhicules à vignette critère 1. Le GNV répond à ce critère.

La Région Normandie vient de se positionner clairement pour inclure dans ses marchés de transport public de voyageurs, l'obligation de fournir 11 cars bio-GNV. Il est d'ailleurs fait mention dans le marché public de la Région du « projet du SDEM50 de mettre en service au 1^{er} trimestre 2024 une station multi-énergies ».

Ce projet a effectivement été défendu par le SDEM50 devant le Président de Région, Monsieur MORIN. Le SDEM50 ne s'est cependant pas engagé sur un calendrier mais doit maintenant répondre à la demande.

Aussi il convient dès aujourd'hui de constituer un groupement de commande avec la SEM West Energie en vue de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station multi-énergies avec ombrière photovoltaïque.

Les missions de bases et complémentaires sont les suivantes

Missions de base		
Tranche Ferme	AVP – APD	Étude d'avant-projet – avant-projet définitif
	PRO DCE	Étude de projet, Dossier Consultation des Entreprises
	ACT	Assistance à la passation du contrat de travaux
	VISA	Examen des conformités et visa
	DET	Direction de l'exécution des travaux
	OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination des travaux
	AOR	Assistance aux opérations de réception

Missions complémentaires		
Tranche Optionnelle	ACE	Assistance à la passation des contrats d'exploitation – maintenance de la station (Dossier de Consultation des Entreprises, analyse des offres et assistance à la négociation)
	AUT	Demande de permis, autorisations et déclarations nécessaires au développement de la station en accord avec la législation et les règlements en vigueur auprès des entités concernées
	SG	Suivi de la phase de garantie de parfait achèvement (suivi des délais d'intervention, pilotage des réunions mensuelles et remise de rapports d'intervention)

Le montant prévisionnel de cette mission de MOE est estimé à 110 000 € HT.

La procédure de consultation requise est la procédure adaptée.

Le SDEM50 serait désigné coordonnateur du groupement de commandes.

La clé de répartition financière estimée pour la prise en charge des frais de maîtrise d'œuvre est la suivante :

60 % pour la SEM WE

40 % pour le SDEM50

Le business plan prévoit un retour sur investissement court (8 ans), avec un coût du carburant Bio GNV compétitif par rapport au diesel.

Monsieur ENOT se félicite de la prise de décision de la Région car cela assure le retour sur investissement du projet et il pose la question de la provenance du biogaz. Monsieur DEBOISLOREY précise que la station sera raccordée au réseau de gaz naturel dans lequel les méthaniseurs locaux injecteront leur biogaz dont notamment un producteur situé à Picaувille. Le reste du biogaz fera l'objet de garanties d'origine.

Monsieur Carl DUPONT souhaite rassurer les délégués sur cette station. En tant que vice-président de la communauté de communes de Baie en Cotentin, il connaît ce projet et sait que de nombreux transporteurs utiliseront cette station. L'emplacement sur l'axe Paris Cherbourg est aussi source de clients potentiels.

Suite à la remarque de Monsieur HERPIN sur l'exploitation de la station, Monsieur DEBOISLOREY précise que la station fonctionnera en autonomie : automates fonctionnant avec des cartes bancaires.

Les membres du comité syndical, décident, à l'unanimité :

Délibération CS -2023-10	<p>Convention de groupement de commandes avec la SEM WEST ENERGIES pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station multi-énergies avec ombrière photovoltaïque à CARENTAN-LES-MARAIS</p> <p>VU le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2113-6 et suivants ; VU le projet de convention de groupement ; CONSIDERANT le projet d'implantation d'une station multi-énergies à CARENTAN-LES-MARAIS avec une partie GNV sous maîtrise d'ouvrage de la SEM West Energies et une partie bornes de recharge pour véhicules électriques sous maîtrise d'ouvrage du SDEM50 ; CONSIDERANT qu'il convient dès aujourd'hui de constituer un groupement de commandes avec la SEM WEST ENERGIES afin de lancer une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station multi-énergies avec ombrière photovoltaïque ; CONSIDERANT que le SDEM50 sera désigné coordonnateur du groupement ; CONSIDERANT que le montant estimatif de la mission est de 100 000 € HT et que la consultation répond au seuil de la procédure adaptée prévue par le code de la commande publique ;</p> <p>Entendu l'exposé de Monsieur DEBOISLOREY, Directeur Général du SDEM50 ; Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le comité syndical ;</p> <p style="text-align: center;">DECIDE :</p> <p>- De conclure une convention de groupement de commandes avec la SEM WEST ENERGIES afin de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station multi-énergies avec ombrière photovoltaïque à CARENTAN-LES-MARAIS.</p> <p style="text-align: center;">AUTORISE</p> <p>- M. Le Président du SDEM50 à signer la convention de groupement de commandes avec la SEM WEST ENERGIES.</p>
-----------------------------	--

Informations Diverses

11. Futur siège d'Agneaux

Les travaux de construction du nouveau siège entrent dans la dernière ligne droite jusqu'au mois de mai. La réception définitive est toujours programmée en juin.

Le déménagement des services est prévu les 24 et 25 août 2023.

Une visite de chantier a lieu ce jeudi 02 mars après le repas du comité syndical couplée à la visite de l'entreprise Lemasson qui construit ses propres pompes à chaleur.

De plus, le 30 mars 2023 à 14h30, les membres du Comité sont invités à la présentation du système Power Road par la société Eurovia, sur le parking du futur siège.

12. Information sur les élus du SDEM50

Monsieur BRIERE informe les délégués de 2 démissions :

- démission du conseil municipal de DUCEY LES CHERIS de Monsieur Didier MARIN, délégué du secteur 1.
- démission du conseil municipal de MARIGNY LE LOZON de Monsieur Jean-Claude LEGRAVEREND, délégué du secteur 6.

13. Chambre Régionale des Comptes

Monsieur BRIERE informe les délégués qu'un contrôle de la Chambre Régionale des comptes est en cours.

14. Coût de l'électricité en 2023

Les collectivités reçoivent actuellement leur facture d'électricité. Cette dernière n'intègre pas les mesures décidées par le gouvernement. Une demande est à faire par internet, c'est à chaque commune de faire les démarches. Monsieur BRIERE demande que les services du SDEM50 envoient les liens pour que les communes fassent leur demande.

A ces mesures gouvernementales va s'ajouter la régularisation obtenue par le SDEM50 pour les communes qui ont opté pour l'achat groupé. Suite à la question de Monsieur GARNIER, il est précisé que la régularisation sera versée en 2 fois : 30% en 2023 et 70% début 2024.

La Commission de Régulation de l'Electricité a statué sur le fait que les collectivités membres d'un groupement d'achat peuvent, le cas échéant, bénéficier de l'« amortissement électricité ».

15. Décisions du bureau

Délibération	Date
Maitrise d'œuvre pour le remplacement de chaudières (programme ACTEE) – Lancement de la consultation	03/03/2023
Fourniture et intégration du matériel audiovisuel du futur siège – Lancement de la consultation	03/02/2023
Plan de formation 2023	03/02/2023

16. Décisions du Président prises par délégation

- [!\[\]\(1b278f2714738b87a10bf7ee8dcbf246_img.jpg\) 2023_01_MARCHES_Avenant marché faisa station hydrogène !\[\]\(b870d9e219675fe71fe8d4bd5a8af735_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(c186e2edd55c6d94cf5f9b1ceaa5d2db_img.jpg\) 2023_02_MARCHES_Etude paysagère_Chausey !\[\]\(b92064178b46c60427deac14d9b38584_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(df376a0ac239ce1d08e895acef256821_img.jpg\) 2023_03_CEP_Convention_CEP_ST PIERRE D'ARTHEGLISE !\[\]\(f52501ef4dc403eccba12b0dcbfd2885_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(1f2626040a5f7ad8ca2f9bbf998c6015_img.jpg\) 2023_04_CEP_Convention_CEP_BRETTEVILLE SUR AY !\[\]\(5318db2109ba0759711db1d3a7d9cfde_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(816f3d546cc26e407c3c02fb0e4ed289_img.jpg\) 2023_05_CEP_Convention_CEP_BREHAL !\[\]\(7e46c6b99a98affae10a035a5902d134_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(8b8518bbf4c3b784e9683d8011ea6a9d_img.jpg\) 2022_51_MARCHES_Fourniture_horloges connectées !\[\]\(9e7529e65f93dccfc361bb61dd4f5e9e_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(a4a1c5c674092eca3a53ea39fa68729f_img.jpg\) 2022_52_MARCHES_Signature_convention_Protectas_2023 !\[\]\(105567184398af8a2b7d1cb4875b384f_img.jpg\)](#)
- [!\[\]\(5c6d6f01a25cf8b88646cba60cd78fd7_img.jpg\) 2022_53_MARCHES_Signature_marché_gaz_naturel !\[\]\(e252b79dc332c1538b99aadd349c5be2_img.jpg\)](#)

17. Rallye 2023

Le rallye Manche Electro Tour aura lieu à Barneville-Carteret le 03 juin 2023 ; les inscriptions sont ouvertes.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance lève la séance à 12 heures 15 minutes.

Le compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 15 décembre 2022 a été arrêté lors de la séance du 02 mars 2023 après approbation des élus.

LE PRESIDENT DE SEANCE

Monsieur Alain Brière



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Roland MARESCQ

